

DÉCISION N° 535 / 2023

confiant mandat spécial à Monsieur Patrick THIL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à un déjeuner avec les Présidents et les représentants des Forces Musicales et de l'Association Française des Orchestres qui se tiendra le **6 décembre 2023** à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20231205-Decis535-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **05 DEC. 2023**

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement